

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de voirie – Chemin du Champelet.
Entreprise Mariaz Rodolphe
Raccordement France Telecom**

ARD2023-114

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande de M.MARIAZ Rodolphe en date du 22 octobre 2023 représentant l'Entreprise **Mariaz Rodolphe** demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY cedex, pour effectuer des **travaux de raccordement France Telecom sur chambre L1T existante,**

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : la Société « **Mariaz Rodolphe** » est autorisée à occuper le domaine public « Chemin de la Chapelle », pour effectuer des travaux, **à partir du vendredi 27 octobre 2023 ;**

Durée : 1 jour calendaire.

Travaux de raccordement avec terrassement pour France Telecom.

Article 2 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Fermeture à la circulation.

Article 3 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'entreprise Mariaz Rodolphe,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 24 octobre 2023**

**Le Maire,
François Barbier**

